

Ville de
SAINT LOUP SUR SEMOUSE
70800



Saint Loup sur Semouse, le

Tel 03 84 49 06 22
Fax 03 84 94 20 74

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2007

Nous, Maire de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse certifions avoir convoqué le Conseil Municipal le treize juin deux mil sept.

L'an deux mil sept, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ROUILLER, Maire.

Etaient présents : Mr MANGEL, Mmes DAVAL, BOGGIO, Mr AZOU, Mmes BARRET, MOUTENOT, Mr AUDINO, Mme FRANÇOIS, Mr BILLARD, Mme TASSI, Mrs LEROY Hervé, LEROY Michel, Mme DOUCET.

Etaient absents : Mme VALOT (pouvoir à Mr AZOU) Melle RUGGI (pouvoir à Mme BARRET), Mrs. GENET, BENAND, HACQUARD (pouvoir à Mme DAVAL) Mme DELLAOUI, Mr RICHARD (pouvoir à Mr BILLARD) Mrs ARENA, BAUDOIN, BORDOT (pouvoir à Mr Hervé LEROY) Mr GRAND JEAN (pouvoir à Mr MANGEL) Mme RAMOS-BDLQUEY, Mr PIERRE (pouvoir à Mr ROUILLER).

Monsieur Thierry MANGEL a été élu secrétaire de séance.

Le Maire donne la liste des procurations :

- Madame Evelyne VALOT à Monsieur Jean-François AZOU
- Mademoiselle Valérie RUGGI à Madame Josette BARRET
- Monsieur Denis HACQUARD à Madame Katia DAVAL
- Monsieur Ladys RICHARD à Monsieur Jean-Paul BILLARD
- Monsieur Thierry BORDOT à Monsieur Hervé LEROY
- Monsieur Pierre GRAND JEAN à Monsieur Thierry MANGEL
- Monsieur Eric PIERRE à Monsieur André ROUILLER

Aucune observation n'est émise sur le compte rendu du Conseil Municipal du 3 octobre dernier.

1 - Décision modificative au service de l'assainissement :

Monsieur André ROUILLER explique : « dans un courrier du 14 mai, les services de la sous-Préfecture nous informent qu'il convient de modifier le budget primitif de l'assainissement. En effet, l'excédent d'exploitation cumulé fin 2006 (soit 334 556, 92 €) n'a pas été reporté en totalité sur le budget primitif 2007. On a inscrit la somme de 184 556 €. Une partie de cet excédent de fonctionnement a été affectée pour financer le déficit d'investissement du service de l'eau à hauteur de 150 000 €. Nos services ont anticipé cette affectation et ont diminué d'autant le report de l'excédent d'exploitation cumulé. Il est nécessaire de reprendre en totalité l'excédent d'exploitation d'un montant de 334 556, 92 €. Cette somme sera inscrite en totalité à l'article 002 »

A l'unanimité sauf 4 abstentions (Messieurs LEROY Hervé et Michel, BORDOT et Madame DOUCET) le Conseil Municipal accepte de prendre cette décision modificative.

2 - Signature de Vavenant n° 2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage assainissement :

Monsieur André ROUILLER : « lors du conseil communautaire du 16 mai dernier, nous avons été informés de la nécessité d'ajuster les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage en matière d'assainissement. Certaines quantités de prestations, estimatives au début de l'étude, sont connues avec précision aujourd'hui et font l'objet d'une facture que la CCVS doit acquitter. Le plan de financement et le remboursement des communes à la CCVS doivent être ajustés. La CCVS nous demande la signature d'un avenant. Le montant du remboursement de la commune (TTC et déduction faite de la subvention) avant cet avenant s'élevait à 13 329, 42 €. Avec l'avenant, le montant est de 15 374, 58 €, soit une différence de 1 045, 16 €. Le financement de cette opération est donc modifié comme suit :

- le 1^{er} acompte soit 4 345, 14 € a été versé en juillet 2006
- le 2^{ème} le sera en juillet 2007 pour un même montant
- le 3^{ème} et solde le sera en juillet 2008 : 6 684, 30 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

3-Remboursement de salaires par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement :

Monsieur André ROUILLER : « par délibération du 6 mars 2001, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement proposait de prendre en charge 50% des salaires bruts et des charges patronales de Christian AUBRY et Jérôme CARREE, employés au service de l'eau depuis le 1^{er} février 2001 et travaillant également à la station d'épuration. Par délibération du 30 mars 2001 la Commune (service de l'eau) acceptait cette proposition. Une nouvelle répartition des tâches a été effectuée :

- Lionel BORTOLOZZI n'effectue plus que 20% de son temps plein sur le syndicat d'assainissement
- Christian AUBRY : 80% sur le syndicat d'assainissement
 - Jérôme CARRIE : 100% sur le syndicat d'assainissement

Dans une délibération prise le 3 mars dernier, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement propose de rembourser au service de l'eau les salaires bruts et charges patronales de Messieurs BORTOLOZZI, AUBRY et CARRIE à hauteurs respectives de 20%,

80% et 100%. Je vous propose donc de prendre une délibération pour accepter ces remboursements de salaires bruts et charges patronales de 20, 80 et 100% »

Monsieur Michel LEROY : « à mon avis, il y a un problème au niveau de la gestion du temps, parce qu'on s'aperçoit qu'on n'a qu'un employé au service de l'eau. Il n'y a donc qu'un seul employé qui assure la maintenance de la station de traitement de l'eau »

Monsieur Thierry MANGEL : « avant, c'était déjà comme cela »

Monsieur Michel LEROY : « estimez-vous qu'un seul employé, c'est suffisant pour gérer une telle station, pour mettre à jour ce qui doit l'être, faire la surveillance... »

Monsieur Thierry MANGEL : « oui et en cas de besoin, il y a du renfort par les services techniques notamment lorsqu'il y a nettoyage du château d'eau, recherches de fuites sur la partie château d'eau, mais au quotidien, oui cela suffit »

Monsieur Michel LEROY : « une seule personne pour entretenir la station de traitement de l'eau, cela me paraît insuffisant. A priori il y a une grosse surveillance à faire sur le réseau : les purges, le recensement de toutes les canalisations, recherche de fuites ... »

Monsieur Thierry MANGEL : « au niveau du fonctionnement propre de l'usine, il y a des systèmes de surveillance, de sécurité, c'est automatisé »

Monsieur Michel LEROY : « l'eau, c'est quelque chose d'important, on a déjà eu suffisamment de problèmes. Il nous faut du personnel qui soit là pour assurer la maintenance de notre station »

Monsieur Thierry MANGEL : « à chaque fois que nous avons un incident, ce n'est pas un problème de personnel, c'est une défaillance de machines ou de canalisations. Lorsqu'il y a besoin de renfort on prend dans le personnel eau - réseau »

Monsieur Michel LEROY : « on entend parler qu'il y aurait des problèmes en ce moment »

Monsieur André ROUILLER : « c'est vrai qu'avec les fortes précipitations qu'il y a eu ces derniers jours, le chlorage s'avérait insuffisant. Il y avait également de la turbidité. Tout est rentré dans l'ordre. Le niveau de chlore est maintenant correct »

Monsieur Michel LEROY : « peut-être devrions-nous utiliser un désinfectant autre car il m'a été dit que lorsqu'on désinfectait les châteaux d'eau, il ne fallait pas utiliser le même produit que celui qu'on met pour désinfecter les canalisations, parce que dans la canalisation il y a un film qui se produit à l'intérieur de cette canalisation et qui contient des microbes »

Monsieur Thierry MANGEL : « selon les techniciens à la DDASS, on fait le bon traitement. Le seul souci est que la matière première n'est pas d'excellente qualité. On sait très bien que cela a un gros lien avec la Semouse et que lorsqu'il y a des orages ou de la turbidité il faut augmenter le traitement. Plusieurs fois par semaine, nos agents effectuent des analyses de contrôle en bout de réseau »

Monsieur Jean-François AZOU : « on évoquait tout à l'heure le fait que deux personnes travaillaient sur la station de traitement de l'eau. Ont-ils tous les deux la même

compétence ? En cas de problème, sont-ils tous deux en capacité d'intervenir efficacement ? Ce n'est pas une critique par rapport à l'un ou l'autre, c'est simplement un renseignement »

Monsieur Thierry MANGEL : « de manière générale, oui mais ils fonctionnent plutôt comme titulaire et suppléant. Il y en a un qui pratique un peu moins que l'autre, mais tous deux sont très capables »

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces remboursements de salaires par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement.

4 - Signature d'une convention d'adhésion au programme de formation de VACMO:

Monsieur André ROUILLER : « Par délibération du 3 octobre 2006, Alain BERDON a été nommé ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité). Le Centre de Gestion nous demande de signer une convention qui concerne l'adhésion au programme de formation des ACMO. A sa prise de fonction, PACMO doit suivre une formation préalable de 3 jours, une formation continue de 2 jours puis un jour par an. A l'issue de chaque formation, la ville verse au CDG une somme forfaitaire de 25 € par jour de formation par agent, ce qui nécessite la signature d'une convention »

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

5 -Avenant à la convention de gestion du Centre Social :

Monsieur André ROUILLER : « Pour l'année 2007, une participation d'un montant de 84 590 € est proposée à l'Association Mosaïque Lupéenne. Elle est répartie comme suit :

- 38 000 € correspondant aux charges de fonctionnement de l'établissement
- 13 120 € pour la prise en charge complète des frais de personnels d'entretien
- 22 230 € pour la participation aux frais de personnels d'animation du secteur jeunes et culturel
- 11 240 € pour la participation au salaire employé jeune médiathèque

Comme l'an passé la Ville ne subventionnera que les actions qui recevront un accord général entre les deux parties. Les versements seront effectués en deux fois : juin et décembre par moitié »

Monsieur Michel LEROY : « avez-vous décidé cette somme avec le Centre Social »

Monsieur André ROUILLER : « Jean-François AZOU, Thierry MANGEL, Evelyne VALOT et moi-même avons rencontré Monsieur GOLDMAN cet après midi »

Monsieur Michel LEROY : « il s'agit donc là du minimum qui est donné et ensuite, on finance en fonction des actions pour lesquelles nous sommes d'accord, c'est bien cela ? »

Madame Maud BOGGIO : « il est possible d'ajouter 2 ou 3 actions qui sont financées et finançables dans le cadre de la politique de la ville et du CUCS »

Monsieur Michel LEROY : « a-t-on une idée de l'enveloppe. Si on veut savoir combien nous coûte le centre social, il faudra ajouter cette enveloppe dont vous parlez. Ce serait intéressant d'avoir un ordre d'idée »

Madame Maud BOGGIO : « La commune participe à hauteur de 84 000 €, ensuite cela dépendra de ce qui sera retenu, mais de toute façon l'enveloppe globale ne devrait pas varier »

Monsieur Jean-François AZOU : « il y a aussi l'action piscine qui vient s'ajouter aux différentes activités. Pour clarifier les choses, il est vrai que jusqu'à présent avec le centre social on n'arrivait pas à valoriser les actions qu'on était en droit d'attendre. Maintenant, avec ce nouveau directeur, on s'aperçoit que le centre social commence à se restructurer financièrement parlant. Nous avons aujourd'hui des décomptes, des prévisions sur les actions qui vont être menées et celles qui sont menées sur 2007. Pour l'an prochain, des propositions nous seront faites en octobre. Nous avons beaucoup de mal à obtenir ces éléments les années dernières, maintenant tout est rentré dans l'ordre. En octobre, nous serons en mesure de donner les prévisions pour 2008 en sachant que sur 2006 - 2007 on a une année charnière puisque l'ancien contrat temps libre a été modifié. On a le contrat enfance jeunesse avec des taux qui ne sont plus les mêmes. D'ici quelque temps, cela va se clarifier et on aura en octobre une connaissance des actions du centre social »

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

6 - signature d'une convention avec une commune extérieure :

Monsieur André ROUILLER : « un élève de Saint-Loup est scolarisé à Conflans. Le Syndicat Intercommunal des écoles de la Lanterne demande une participation financière de 45,25 € par élève accueilli au RPI et résidant à Saint-Loup. H demande une convention matérialisant cet accord »

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention. 7-

7-Vente du camion benne :

Monsieur Thierry MANGEL : « il s'agit de l'ancien camion benne à ordures ménagères. Lorsque le SICTOM a été repris par la CCVS on avait gardé le camion qui servait à l'époque de dépannage puisqu'il n'est pas équipé du lève containers. On l'avait gardé pour éventuellement renforcer la tournée Aillevillers - Fougerolles qui possédait à peu près le même camion. Il y a environ 1 an et demi, la CCVS a racheté un camion neuf. Ce vieux camion n'a jamais servi depuis le début de notre mandat. Nous avons une proposition d'acquisition de l'entreprise MOUGESf à Vauvillers pour un montant de 500 €. Cela peut paraître faible mais c'est tout ce qu'il vaut, juste le prix de la ferraille. Elle souhaite le récupérer pour les pièces puisqu'elle en possède un sensiblement identique »

Monsieur Michel LEROY : « je pense que le prix n'est pas assez élevé. N'importe quel constructeur automobile vous reprend un véhicule pour 3 000 €. Là, 500 € ce n'est pas le prix de la ferraille »

Monsieur Thierry MANGEL : « on avait contacté Vialis à Fougerolles, il nous en donnait 300 €. Il est vrai que cela peut paraître pas assez cher, mais c'est un camion qu'on a depuis très longtemps, qui n'a pas roulé en six ans. A une époque on avait essayé de le vendre

en même temps que le camion bleu et nous n'avions pas trouvé d'acquéreur. C'est le seul acquéreur qu'on a trouvé en six ans »

A l'unanimité sauf 4 abstentions (Hervé et Michel LEROY, Edith DOUCET et Thierry BORDOT) le Conseil Municipal décide de vendre ce camion benne à l'entreprise MOUGIN de Vauvillers.

8 - Tarif vide grenier 2007 :

Monsieur André ROUILLER : « le tarif des vide greniers (1, 17 €) n'ayant pas été revu, il est nécessaire de fixer un nouveau tarif pour 2007. Je vous propose de fixer ce tarif à 1, 19 € le mètre linéaire pour l'année 2007 »

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce tarif.

Questions diverses :

Madame Edith DOUCET : « Ma 1^{er} intervention portera sur les ordures ménagères. Dans la Commune, il y a des représentants de la CCVS. Lorsqu'on reçoit notre facture, on constate que le montant ne cesse d'augmenter. Cela commence à faire beaucoup surtout quand on fait partie des gens qui trient, c'est-à-dire qui vont quasiment toutes les semaines à la déchetterie. Je pense que ce serait judicieux de lancer un petit programme au niveau de la CCVS pour que chacun paie le volume d'ordures ménagères qu'il dépose. On va finir dans un engrenage où chacun va dire, et je l'ai déjà entendu, que cela ne sert à rien de trier puisque celui qui trie paie comme les autres. Je trouve que cela serait normal de payer en fonction de la quantité qu'on dépose. Comme toujours, ce sont les bons qui paient pour les mauvais. On arrivera à un moment où les gens ne feront plus d'efforts »

Madame Maud BOGGIO : « l'étude qui a été faite jusqu'à maintenant montrait que cela reviendrait plus cher globalement de mettre un système à la pesée que de garder celui qu'on a actuellement. Ce qu'il faut comprendre, c'est que vous aurez quand même les taxes qui correspondent à l'anticipation de la construction de l'incinérateur. Globalement, si on fait un coût de revient du prix des ordures à la pesée et du ramassage qui est fait actuellement, il y aura une différence très minime sur votre facture parce qu'il y a un gros pourcentage de votre facture qui est dû au SYTEVOM qui impose à la CCVS un chiffre de milliers d'euros pour la construction de l'incinérateur »

Monsieur Thierry MANGEL : « en ce qui me concerne, je parle en tant que représentant de la CCVS, je vote systématiquement contre toute augmentation au niveau des ordures ménagères déjà parce que je considère qu'on est pris en otages par le SYTEVOM. Les chiffres du tonnage des ordures ménagères de la CCVS sont très bons. Pour la partie traitement, on produit de moins en moins de déchets mais on paie au SYTEVOM une redevance de plus en plus chère. On anticipe et on se fait une cagnotte en attendant l'incinérateur. Il y a aussi la partie collecte où il y a un problème de rentabilité et de réorganisation des tournées. La tournée Fougerolles - Aillevillers a été réorganisée et rentabilisée, sur la tournée de Saint-Loup, la CCVS n'y arrive pas. Un comptage a été fait l'an dernier. Les employés faisaient environ 27 heures payées 35. A cela on ajoute quelques petits caprices des employés qui refusent de prendre des sacs, les employés de la ville doivent alors intervenir régulièrement pour ramasser derrière »

Monsieur Michel LEROY : « il faudrait que la Communauté de Communes mette en place le tri au porte à porte »

Madame Katia DAVAL : « personnellement j'ai l'exemple de la benne qui se trouve vers le foyer communal. Il y a des personnes qui vont porter leurs sacs d'ordures ménagères dans cette benne. Il s'agit d'un problème d'éducation. Je suis sûre qu'il n'y a pas 50% de la population qui trie correctement »

Madame Edith DOUCET : « maintenant, pour la énième fois, je voudrais reparler du cimetière »

Madame Paulette MOUTENOT : « le cimetière, c'est la honte »

Madame Edith DOUCET : « j'ai joué les paparazzis dans les cimetières que je fréquente (Saint-Loup et Briaucourt). Je suis comme des tas de personnes, scandalisée de voir l'état du cimetière. Nous pourrions presque y mettre des moutons. C'est envahi d'herbe, dans le nouveau cimetière comme dans l'ancien »

Monsieur André ROUILLER : « pas dans le nouveau. Hier matin, j'ai fait le tour du cimetière »

Madame Edith DOUCET : « je vous fais passer ces photos. Elles datent de samedi »

Monsieur André ROUILLER : « je ne dis pas que vous n'avez pas raison. Je suis allé au cimetière, mais dans le nouveau cimetière, il y a moins d'herbe »

Madame Edith DOUCET : « le champ qui au bout des tombes dans le nouveau cimetière, ce ne sont pas des grandes herbes? Les gens sont scandalisés, sont horrifiés. D'année en année, le cimetière est laissé à l'abandon. Les gens tiennent tous le même discours. A quoi servent nos impôts locaux ? A quoi sert l'argent de nos concessions ? Regardez les photos : vous avez l'entrée du cimetière de Saint-Loup. A l'entrée vous y voyez les poubelles. C'est inqualifiable. Maintenant, la bataille pour savoir si cela dépend de la CCVS ou de la Commune de débarrasser les poubelles, il faut arrêter. Regardez l'entrée du cimetière de Briaucourt par rapport à Saint-Loup, et ce n'est que Briaucourt »

Monsieur André ROUILLER : « Ce ne sont pas deux cimetières comparables. Il n'y a pas les mêmes problèmes à Briaucourt qu'à Saint-Loup »

Madame Edith DOUCET : « ce ne sont peut-être pas les mêmes priorités, tout simplement »

Monsieur André ROUILLER : « ce n'est pas la peine de vous énerver, nous en sommes conscients. On a traversé un mois de mai dans lequel il y a eu des jours fériés, des ponts, et de très mauvaises conditions climatiques »

Madame Edith DOUCET : « Reprenez tous les comptes rendus de conseils municipaux où je vous ai interpellé. Ne me parlez pas du mois de mai, c'est faux. Quand vous voyez la hauteur de l'herbe, ne me dites pas que c'est d'hier, c'est inadmissible. Il ne suffit pas d'en être conscient, il faut faire »

Monsieur Thierry MANGEL : « il y a deux personnes depuis ce matin qui travaillent dans le cimetière et qui y seront jusqu'à ce que ce soit propre. On ne va pas vous raconter n'importe quoi. C'est vrai, on a des problèmes de qualité de désherbants, on a des problèmes de ponts et jours fériés, des problèmes de salariés en maladie, mais il y a deux personnes depuis ce matin dans le cimetière. Aux services techniques, on a 4 à 5 personnes qui sont en permanence en maladie. Si je vous donne le planning de cette semaine, on a la fête de la musique, la kermesse du curé, les kermesses, les manifestations sportives... »

Monsieur Michel LEROY : « lorsque vous faites la remarque que ce n'est pas comparable, sachez que Briaucourt est une commune plus petite. Si elle n'a effectivement qu'un employé, Saint-Loup a une multitude d'employés. Je vous ferais la même remarque pour les ronds points. Comparez avec Magnoncourt ou Corbenay. Il y a un problème d'organisation du travail à la ville de Saint-Loup. Il y a eu des orages sur Augrogne, une personne m'a fait la remarque qu'une vache peut manger à chaque bouche d'égout »

Madame Sylvie TAS SI : « effectivement, les années précédentes je voyais les employés sur Augrogne, c'était toujours fait, aujourd'hui, je ne vois rien »

Monsieur Thierry MANGEL : « sur les orages, il y a de grosses polémiques. Les gens ne veulent pas comprendre que lorsque vous avez un bourneau de 300 et qu'il tombe des trombes d'eau, au bout d'un moment l'eau n'y rentre plus »

Monsieur Michel LEROY : « il y a un entretien quotidien qui nécessite peut-être des embauches. Vous parlez de rentabilité au niveau de la CCVS, il faudrait peut-être aussi rentabiliser nos employés communaux »

Monsieur Thierry MANGEL : « au niveau des employés communaux, sur les 16 salariés, nous en avons 4 en permanence qui sont absents »

Monsieur Michel LEROY : « il en reste encore 12. Si cela ne suffit pas, prenez des jeunes qui souhaitent travailler pendant les vacances »

Monsieur Thierry MANGEL : « Vous savez très bien qu'il n'est pas question de reprendre du personnel. Aujourd'hui, j'avais un peu plus de marge de manœuvre parce que la personne qui était en maladie et qui est revenue ce matin est partie directement travailler dans le cimetière. Reprendre du personnel, je suis d'accord mais avec quel argent. Je n'ai pas le budget. Vous ne pouvez pas comparer la commune de Saint-Loup avec la Commune de Briaucourt. Vous ne pouvez pas comparer la Commune de Saint-Loup aujourd'hui avec celle d'il y a 20 ans. Je me souviens que Monsieur GOFFINET faisait appel à Trait d'Union pour enlever l'herbe dans les rues. Trait d'Union, je le mets au budget tous les ans, et cela ne passe pas parce qu'il n'y a pas d'argent. Aujourd'hui, au niveau des festivités, on nous en demande un peu plus chaque année »

Madame Edith DOUCET : « peut-être qu'il faudrait en diminuer un peu et s'occuper un peu plus de ce qui est sur la Commune »

Monsieur Thierry MANGEL : « et après vous nous direz pourquoi moins de festivités. Nous essayons de faire au maximum. Une météo pas clémente, des ponts et du personnel en arrêt, cela suffit à rendre les conditions de travail plus difficiles »

Madame Edith DOUCET : « je n'aurais peut-être pas dû prendre comme exemple Briaucourt, mais je vais chercher une commune approximative à celle de Saint-Loup, je vais prendre des photos et on comparera »

Monsieur André ROUILLER : « croyez-moi, nous sommes conscients »

Monsieur Michel LEROY : « après il y a le 14 juillet, les congés du personnel. On n'a jamais le temps, jamais les employés, jamais le matériel, ce n'est pas une réponse. On a l'impression que c'est de la gestion à la petite semaine »

Monsieur Thierry MANGEL : « c'est une réponse, c'est aussi un constat. Cela fait 6 ans qu'on est là, cela fait 6 ans qu'on est en flux tendu en permanence, 6 ans qu'on parle des pelouses, qu'on parle du cimetière, cela fait 6 ans qu'on parle des mêmes choses. Il y a toujours quelque chose qui nous tombe dessus. Rajoutons la météo et là on est tranquille. Pour le désherbant, il faut 3 à 4 jours d'action. Moi qui suis agriculteur et qui n'arrive pas à faire mes foins, trouvez moi 3 ou 4 jours sans pluie dans les 2 derniers mois. Là on parle du retard dans le cimetière, vous auriez très bien pu me parler du retard dans la tonte des pelouses, du retard dans le marquage au sol »

Madame Edith DOUCET : « on a eu un mois d'avril exceptionnel, il y a du temps pour tout, il faut faire les choses les plus urgentes lorsqu'elles doivent être faites, c'est tout. Le constat n'est pas d'aujourd'hui, ce n'est pas la 1^{ère} fois que je vous le dis. Aux yeux des gens, le cimetière n'est pas la priorité de la Commune. Quand vous dites qu'il y a des priorités, j'aimerais qu'on me dise à quel moment on met les priorités et quelles sont les priorités »

Monsieur Thierry MANGEL : « au niveau des priorités, si on dit qu'on ne fait plus de festivités, on va avoir Monsieur LEROY sur le dos pour toutes les kermesses des écoles. On sait qu'en mai, juin et jusqu'au 14 juillet on a les tontes, les festivités, le cimetière et les imprévus. Mais cette année on a les imprévus, plus les tontes, plus le cimetière plus le personnel qui est en maladie, donc on gère au mieux »

Monsieur Michel LEROY : « j'ai l'impression que cela se dégrade d'année en année »

Monsieur Thierry MANGEL : « non, la situation au niveau de la gestion des pelouses est la même que celle qu'on a trouvée au temps de Monsieur GOFFINET. Cela ne s'est pas amélioré, d'accord, mais cela ne se dégrade pas. Monsieur GOFFINET arrivait à avoir un peu moins d'herbe dans les rues en faisant travailler des entreprises extérieures »

Monsieur Jean-François AZOU : « au niveau de la propreté, il doit y avoir aussi l'investissement des habitants. Lorsqu'on voit le nombre de fois où l'on est obligé d'intervenir sur les points d'apport volontaire pour les maintenir propres, rien que là, il y aurait des heures à dégager pour les mettre sur le cimetière si chacun faisait un tout petit effort »

Madame Edith DOUCET : « à ce moment là, faites passer la police municipale. Ensuite il n'y aurait peut-être pas de récidive »

Monsieur Jean-François AZOU : « on va vous donner les fois où elle passe et aussi les PV qui sont mis. A chaque fois qu'on peut identifier les gens, rassurez-vous, la démarche est faite. Contrairement à ce que vous croyez, on retrouve systématiquement les mêmes

personnes. Toutes les semaines la police municipale identifie des personnes qui déposent leurs ordures à des endroits qui ne sont pas prévus ou aux PAV. Je crois que la population à Saint-Loup a un gros effort à faire et sans vous parler de certains points dans les forêts environnantes de Saint-Loup. Je fais le plein de détritux avec mon 4x4 au moins une fois par mois. Tout à l'heure on critiquait l'état du cimetière mais d'autre part il faut rappeler à la population que, elle aussi a un rôle important à jouer »

Monsieur Michel LEROY : « dans le quartier de la Mairie, la tour a été démolie, l'espace aménagé avec des pierres. Vous nous aviez parlé d'une enquête à réaliser auprès de la population, est-ce que cela a été mis en place ? Quel était le contenu du questionnaire ? Est-ce que vous avez de nombreuses réponses ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « l'enquête est en cours, elle est faite à 75 %. Je peux vous donner un exemplaire du questionnaire si vous voulez. Au niveau de l'enquête, il faut attendre que tout soit fini pour fixer des dates »

Monsieur Michel LEROY : « une association qui s'appelle « l'olympique lupéen » s'est créée. Les statuts semblent avoir été déposés en sous-Préfecture et à la ligue de football. Apparemment, ils vous en auraient aussi déposé un exemplaire. Vous leur auriez dit dans un 1^{er} temps que vous alliez y réfléchir, contacter votre équipe pour finalement leur opposer un refus catégorique. Je pense que ce serait bien que vous donniez aux membres du Conseil les raisons qui vous ont amené à prononcer cet avis »

Monsieur André ROUILLER : « il y a 8 jours, j'ai reçu 4 personnes qui m'ont apporté un récépissé de la sous Préfecture relatif à la création de cette association que j'ai donc découverte. Ils m'ont demandé de leur mettre à disposition un stade. Je leur ai dit qu'il fallait que je me tourne vers les dirigeants du SCL pour connaître les créneaux d'occupation des stades. Il s'avère qu'il y a déjà beaucoup d'équipes. Dans un 1^{er} temps, je leur ai répondu que je ne pouvais rien leur offrir actuellement. Nous verrons par la suite mais une association qui vient vous trouver en demandant d'emblée un stade, c'est difficile de pouvoir répondre ou alors, il faut demander à ceux qui sont en place de s'écarter »

Monsieur Michel LEROY : « la rue de la Curtille ? Un certain mécontentement régnait à une époque, où en est-on ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « 2 bons de commande ont été signés par Monsieur le Maire il y a environ 15 jours ou 3 semaines (un pour le chemin du Roupoix et l'autre pour la rue de la Curtille. Ce sera fait par l'entreprise Eurovia. Nous attendons la réunion de chantier avec l'entreprise »

Monsieur Michel LEROY : « et le toit du Château de Maillard ? »

Monsieur André ROUILLER : « pour pallier aux fuites, nous avons fait une réparation sommaire de dépannage. Nous allons consulter une entreprise, d'ailleurs nous avons voté une somme au budget à cet effet. Par contre, j'en reviens à l'association « l'olympique lupéen. J'aimerais demander à Hervé LEROY ce qu'il en pense »

Monsieur Hervé LEROY : « j'en pense qu'il est dommage qu'on en arrive là et qu'il serait peut-être souhaitable de faire se contacter les dirigeants de cette nouvelle association et du SCL et voir aussi avec l'USAP. On sait aussi que si le Sporting Club va jouer à

Magnoncourt et à Corbenay, c'est parce qu'il n'y a pas assez de terrains à Saint-Loup. Personnellement j'estime qu'il y a un club à Saint-Loup qui a 100 ans, qui accueille tous les enfants, il y a aussi PUSAP, je pense qu'un 3^{ème} n'est pas vraiment indispensable »

Monsieur Michel LEROY : « la mairie pourrait servir de médiateur entre ces associations »

Monsieur André ROUILLER : « je l'ai fait »

Monsieur Thierry MANGEL : « et ça ne s'est pas soldé par une réussite »

Monsieur Jean-François AZOU : « vous ne pouvez pas obliger les gens à se rencontrer lorsqu'ils ne le souhaitent pas »

Monsieur André ROUILLER : « bien sur, si nous avons un stade disponible, nous n'aurions aucune raison de dire non »

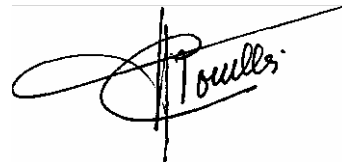
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le secrétaire,



Thierry MANGEL

le Maire,



André ROUILLER